



Préavis

N° 03 -2019

Sujet : Route de la Gare-Sud. Réfection de la chaussée. Adoption du projet d'exécution.

Rapport de la Commission ad'hoc

CONSEIL COMMUNAL

DE

TOLOCHENAZ

Monsieur le Président , messieurs les Conseillers et mesdames les Conseillères,

Préambule

Sur convocation du bureau du Conseil Communal , la commission ad'hoc s'est réunie le 13 mai 2019, en présence de Monsieur le syndic, Salvatore Guarna, qui a répondu à toutes nos questions.

Justification de ces travaux

La réfection du tronçon concerné de la Route de la Gare s'inscrit dans le cadre des travaux d'entretien prévus dans le budget 2018 et pour lequel le Conseil Communal a adopté un crédit de 900 000Fr.-. Ce tronçon s'étend du giratoire de la Caroline au Sud sur la RC1 jusqu'à la zone d'habitation située au Nord du pont CFF. La réfection de cette chaussée est nécessaire du fait de la détérioration importante de son revêtement (faïençage) et de son manque d'infrastructures en matière de mobilité douce (aucun trottoir, aucune bande cyclable) telles que préconisées par le PALM. En plus de la réparation de ce tronçon et de la construction de ces infrastructures, les travaux comporteront le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie, la création d'un collecteur d'eau claire ainsi que la pose d'un nouveau tube électrique de la Romande Energie.

Vu l'étroitesse de la route, la réalisation d'un trottoir et d'une bande cyclable implique de devoir empiéter sur les parcelles adjacentes au domaine public côté Lausanne. Cet empiètement sera traité par servitude de droit de passage public à pied et pour tous les véhicules. Il a fait l'objet d'une enquête publique qui n'a suscitée ni remarque ni opposition. Le moment pour procéder à ces travaux est d'autant plus opportun que la Municipalité pourrait bénéficier de subventions pour ce projet .

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, de bien vouloir voter la décision suivante :

Le Conseil Communal de Tolochenaz

- Dans sa séance du 17 juin 2019

- Vu le préavis municipal 03-2019
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le plan d'exécution de travaux de réfection pour la route de la Gare Sud tel que présenté.

Fait à Tolochenaz, le 14 mai 2019.

Les membres présents de la Commission ad'hoc :

Jörg EBERL

Jérôme JENNY

Fulvio SALAMENI

Jean-Daniel CORBAZ

La Présidente/ Rapporteure
Nicole HEUSCH


